



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 125531

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des 100 000 salariés de l'aide à domicile en milieu rural qui seront désormais moins bien indemnisés de leurs déplacements. En effet, à la suite de la validation d'une nouvelle convention collective qui s'appliquera à toute la branche, les avantages obtenus, à juste titre, au fil des ans, dans le réseau ADMR seront peu à peu réduits. L'aide à domicile est un métier difficile, fatigant, exercé pour une grande majorité à temps partiel non choisi. Indispensable dans les territoires ruraux, le réseau ADMR souligne le recul qui va découler de cette convention collective avec un déremboursement des frais de déplacement (entre 30 et 50 km/jour). Désormais, une partie restera à la charge des aides à domicile et travailleuses familiales et cela représentera une perte annuelle de plusieurs centaines d'euros. Dès lors, le recrutement s'avérera beaucoup plus difficile, avec les conséquences que l'on peut imaginer. C'est pourquoi face à cet enjeu de société, il souhaite savoir si le ministre envisage des mesures de compensation pour rendre le métier d'aide à domicile plus attractif.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125531

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13519

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)